

C'est pourquoi tout riche doit se dire : Je fais la charité au nom de Dieu même ; je me dois et je lui dois de la faire à la manière de Dieu, c'est-à-dire libéralement, avec une munificence analogue à celle dont j'ai été l'indigne objet. Mon roi me demandera compte de ma gestion ; il ne me jugera pas tant sur mes biens, sur leur garde, sur leur fructification, que sur la proportion de mes aumônes. Quelle part devrai-je donc faire à l'indigence pour conserver, pour accroître la faveur de mon Maître ? Une ligne de conduite m'a été tracée. Je suis averti de consacrer aux nécessités ordinaires des pauvres le superflu de mes biens. Mon superflu, c'est le nécessaire de l'indigent.

Ne me suis-je pas mépris jusqu'aujourd'hui sur la part que je dois consacrer au secours gratuit des malheureux ? Sans doute, le bon Dieu ne m'invite pas, comme le jeune homme riche de l'Evangile, au dépouillement de tous mes biens. Il trouve légitime que je retienne ce qui sert aux besoins de mon état et de ma condition. J'ai un nom, une situation, une réputation, un certain prestige peut-être à garder, une famille à soutenir, à protéger, à établir, une entreprise à asseoir solidement et c'est de la charité bien comprise que d'y employer mes biens avec honnêteté. En outre, il est prudent, et il m'est donc permis, de prévoir les impuissances, les infirmités de la vieillesse, ou les accidents de ma profession et de me précautionner avec modération contre eux.

Hors ce qui est nécessaire à ces exigences de mon état et de ma condition, mes ressources sont du superflu.

Malheur à moi, si je le dissipe, comme l'enfant prodigue, en vivant dans le désordre, en pratiquant de folles extravagances, en étalant un luxe immodéré, en risquant au jeu le lot des pauvres.

Malheur à moi, si l'ambition tue en mon cœur le sentiment si chrétien de la pitié, si l'avarice et la cupidité le pétrifient !

Malheur à moi, si, par pur égoïsme, je garde pour mon propre plaisir ce qui était destiné par Dieu au strict besoin d'autrui !

Malheur, si mon prochain a besoin de manger, de se vêtir, de se loger, s'il souffre dans sa santé, dans son honneur, dans sa liberté même, et qu'avec le fruit de son soulagement, je commette des abus et j'offense le bon Dieu !

Je suis dès lors marqué pour l'enfer :

"Allez, maudits, au feu éternel !"

"Chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait." (Matth. XXVI, 45.)

* * *

Sans doute, il m'est permis, c'est peut-être même un autre devoir de charité, de préférer parmi les nécessiteux ceux qui me